



Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie*.
Elle vous est remise lors de votre consultation d'urologie avant de pratiquer un acte à visée diagnostique ou thérapeutique. Elle est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par votre urologue.

Votre urologue vous a expliqué la pathologie dont vous souffrez ou dont il doit faire le diagnostic. Il vous a exposé les différentes modalités et alternatives de prise en charge et de traitement et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé.

Vous sont exposés ici les raisons de l'acte que va effectuer votre urologue, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.

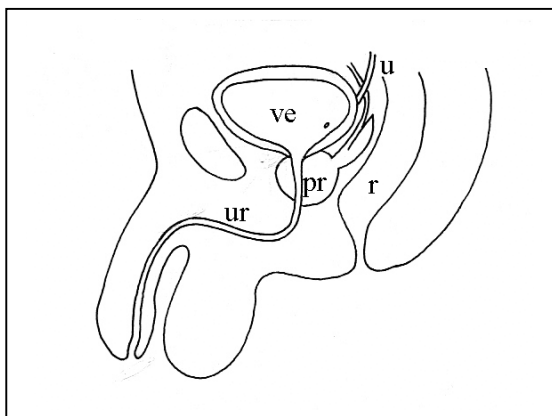
BIOPSIES PROSTATIQUES

L'examen qui vous est proposé a pour objectif de réaliser des prélèvements de votre prostate pour en faire une analyse au microscope. S'il en résulte un diagnostic de cancer, votre urologue vous expliquera les différentes possibilités de traitement. Une biopsie négative ne peut cependant pas exclure définitivement l'existence d'un cancer.

LA PROSTATE

La prostate est une glande située chez l'homme sous la vessie et contre le rectum. Son rôle est de participer à la formation du sperme.

Légende : pr : prostate, r : rectum, u : uretère,
ur : urètre, ve : vessie ;



POURQUOI CES BIOPSIES ?

Une anomalie de votre prostate a été détectée par le toucher rectal et / ou votre taux de PSA sanguin est considéré comme élevé. Différentes affections de la prostate peuvent correspondre à ces anomalies. L'examen au microscope du tissu prélevé est nécessaire pour établir un diagnostic exact.

L'absence de diagnostic précis et donc de traitement adapté vous exposerait au risque de laisser évoluer une lésion dangereuse, éventuellement cancéreuse ou susceptible de le devenir.

EXISTE-T-IL D'AUTRES POSSIBILITES ?

L'examen qui vous est proposé est le moyen le plus simple de prélever des fragments de prostate en évitant une intervention chirurgicale.

EXPLICATION ET PREPARATION DU GESTE

La biopsie consiste à prélever à l'aide d'une aiguille des fragments de prostate, sous guidage échographique, en passant à travers la paroi rectale. Ces fragments sont ensuite envoyés au laboratoire pour analyse.

Dans sa modalité habituelle cet examen ne nécessite pas d'anesthésie car l'inconfort est modéré et les biopsies sont peu douloureuses et bien supportées.

Une ordonnance vous est remise pour acheter en pharmacie un traitement antibiotique à prendre deux heures avant la biopsie. Ce traitement a pour but d'éviter une infection urinaire après l'examen. Parfois un lavement rectal vous sera prescrit en plus, pour éviter la présence de selles dans le rectum.

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour cet examen.

Si vous prenez un traitement pour fluidifier le sang, à type d'anti-agrégant plaquettaire ou d'anti-coagulant, vous devez en informer votre urologue.

REALISATION TECHNIQUE

L'urologue introduit par l'anus la sonde d'échographie, protégée, lubrifiée, et équipée d'un système de visée. Il peut alors effectuer les biopsies, 6 à 12 ponctions en général. L'aiguille pénètre très vite dans la prostate, grâce au mécanisme de déclenchement. Ce mécanisme produit un claquement sec qui peut vous surprendre la première fois, mais la piqûre elle-même est peu douloureuse.

Lorsque la série de ponctions est terminée, il est recommandé de rester allongé quelques minutes encore, car se lever brutalement pourrait provoquer un étourdissement.

Le résultat des biopsies ne sera communiqué par le laboratoire à votre urologue qu'après un délai de plusieurs jours.

SUITES HABITUELLES

Des saignements mineurs sont fréquents durant quelques jours dans les selles et dans l'urine, parfois pendant plus longtemps dans le sperme.

RISQUES ET COMPLICATIONS

Le traitement antibiotique qui vous a été prescrit a pour but d'éviter une infection, complication la plus habituelle, même si elle reste rare (moins de 2% des cas).

Cependant, si dans les jours qui suivent les biopsies, vous présentez une fièvre supérieure à 38.5°C ou si vous avez un malaise, des frissons ou des brûlures urinaires, un traitement antibiotique complémentaire sera nécessaire. C'est pourquoi en cas d'apparition de ces symptômes d'infection, vous devez immédiatement contacter votre médecin traitant ou votre urologue car il existe alors un risque de septicémie.

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

*L'Association Française d'Urologie n'assume aucune responsabilité propre en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents, d'une erreur ou d'une imprécision dans le contenu des documents.